



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

*Convocation envoyée le*

---

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 14

---

**Membres présents :**

---

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur David HAEGY	

---

**Membres absents :**

---

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

---

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME****Programme « Coaching Copro » - Convention d'Objectifs et de Moyens entre Dijon métropole et Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) relative aux missions d'accompagnement des projets de rénovation en copropriété**

Dijon métropole est engagée en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique. Elle en a fait un objectif transversal dans l'exercice de ses compétences : la mobilité (avec ses deux lignes de tramway, un réseau de bus hybrides performants, des itinéraires cyclables et modes doux), l'énergie (avec le développement de deux réseaux de chaleur urbain bio-sourcés et ses projets de ferme photovoltaïque, de méthanisation et de développement hydrogène) ainsi que dans le cadre de sa politique de l'habitat.

La Métropole entend ainsi accompagner la mutation du parc résidentiel aux standards d'habitabilité, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant. Sa politique active d'amélioration thermique notamment dans le privé composé à 68 % de logements collectifs (75 000 logements répartis en 4500 copropriétés), poursuit un triple objectif : la maîtrise des dépenses et le confort pour les résidents ; une dynamique de travaux et d'emplois pour les entreprises ; la réduction des impacts sur l'environnement.

Avec le soutien financier de l'État, de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole s'est dotée d'un service dédié baptisé « Rénovéco ».

Depuis 2019, Rénovéco Dijon métropole expérimente spécifiquement avec l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) un programme d'accompagnement des projets de rénovation en copropriété visant un niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Dans ce cadre, 58 copropriétés, pour un total de 2 835 logements, ont pu bénéficier de l'appui du « Coaching Copro » métropolitain. Cinq copropriétés, représentant 260 logements, ont d'ores et déjà réalisé ou bientôt achevé leurs travaux.

La valeur ajoutée de ce programme est multiple :

- « Coaching Copro » représente un tiers de confiance présent à chaque étape des projets ;
- Des informations adaptées aux besoins techniques, réglementaires, financières ou de gouvernance sont mises à disposition des porteurs de projet ;
- « Coaching Copro » apporte un soutien personnalisé qui vise à renforcer l'autonomie et la motivation du conseil syndical dans sa gestion, sur la durée, du projet (maturation par étape ; démarches successives à engager ; professionnels à mobiliser, ..) ;
- « Coaching Copro » assure un relationnel au quotidien avec tant les porteurs de projet que les professionnels permettant de développer des solutions adaptées aux besoins.

Dijon métropole propose d'inscrire cette dynamique d'accompagnement co-développée avec BER dans le cadre d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Moyens à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.

A ce titre, Dijon métropole attribuerait une subvention d'un montant maximum de 78 300 € pour la mise en œuvre des actions précisées dans le projet de convention figurant en annexe et qui sont déclinées selon trois axes principaux : l'appui personnalisé aux copropriétés, la mobilisation des professionnels et la réalisation de différentes animations (conférences, ateliers, salons, thermographies, ...).

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** le projet de Convention d'Objectifs et de Moyens entre Dijon métropole et l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'arrêter** le montant maximum de la subvention à verser à BER à 78 300 € pour une période de 16 mois, allant du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2024 ;
- **de dire** que les crédits de paiement correspondants seront inscrits aux budgets 2023 et suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 82                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 14 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN